

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil vingt deux, le vingt sept septembre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Véronique HERBÉ**.

Étaient présents : Mme Véronique HERBÉ, M. Georges DANIEL, Mme Nathalie BESSON, M. Jean PASSERIEUX, Mme Joëlle COLLOCA, M. Vincent PELAQUIE, M. Jean-Louis COGAN, M. Antoine DE VITA, Mme Françoise POCK, Mme Hélène BARATHIEU, M. Jean-Philippe AUBERT, M. Jean ALBE, M. Guillaume JOUVE.

Étaient absents excusés : Mme Jacqueline LINDER, Mme Sylvie DUCLOS, M. Stéphane SOLER, Mme Sandrine BERNARD, M. Hervé PETITOT.

Étaient absents non excusés : Mme Christelle POSTEL.

Procurations : Mme Jacqueline LINDER en faveur de Mme Véronique HERBÉ, Mme Sylvie DUCLOS en faveur de M. Georges DANIEL, M. Stéphane SOLER en faveur de Mme Joëlle COLLOCA, Mme Sandrine BERNARD en faveur de Mme Nathalie BESSON, M. Hervé PETITOT en faveur de M. Guillaume JOUVE.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 13

Secrétaire : M. Antoine DE VITA.

Mr DE VITA Antoine se présente comme secrétaire de séance. Il est élu à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 29/06/2022 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Procès-verbal voté et adopté à l'unanimité.

1) Renouvellement bail précaire et révocable : 7, rue des Vieux Lavois - Appartement n°1

Madame le Maire rappelle le principe pris les années précédentes à savoir une révision annuelle des loyers par application du dernier taux publié par l'INSEE soit celui du 2ème trimestre 2022 qui prévoit une augmentation de 3,60 %.

Considérant que le bail précaire et révocable conclu avec Mme GERVAIS Marie-Hélène pour le logement sis à l'école Raoul Laurent est arrivé à échéance le 1er août 2022, il est proposé d'en conclure un autre avec cette même personne et d'en fixer le montant mensuel du loyer à 441,37 €.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

2) Contrat d'apprentissage

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une jeune fille a fait la 2ème année de son contrat d'apprentissage à l'école maternelle et a souhaité y faire une formation d'un an pour préparer le diplôme suivant : CAP accompagnant éducatif.

Madame le Maire propose d'exécuter les démarches nécessaires au recrutement de cette personne

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

3) Demande de garantie d'emprunt pour l'opération de construction de 3 logements sociaux "Le Clair Bois 2"

Madame le Maire rappelle qu'un permis d'aménager a été accordé à la SAS Foncière BAMA, au lieu-dit "Palus Nord" sis rue des Chênes, rue de Jardinache, route des Côtes-du-Rhône RD145, qui comprend notamment la construction de 3

logements sociaux.

La SEMIGA dont le siège social est implanté à Nîmes, va acquérir les logements (vente en l'état de futur achèvement). Cet organisme sollicite la commune de Saint-Victor-la-Coste pour une garantie d'emprunt à hauteur de 50% des emprunts à contracter, et la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour assurer le complément soit 50%.

La garantie d'emprunt concerne 4 prêts à contracter par la SEMIGA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

	Montant	Durée (année)	Taux (%)
PLS	154 076,00	40	LIVRET A + 0,53%
PLS FONCIER	99 404,00	50	LIVRET A + 0,53%
PLS COMPLT	173 540,00	40	LIVRET A + 0,53%
BOOSTER	45 000,00	40	TAUX FIXE A 1,76%

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la SEMIGA pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de ressources insuffisantes du bailleur, à couvrir 50% des charges de l'emprunt (annuités).

L'assemblée délibérante de Saint-Victor-la-Coste accorde sa garantie à hauteur de 50% soit 236 010,00 euros pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 472 020,00 euros souscrit par la SEMIGA.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

4) Annulation de la délibération n° MAL-DEL-2020-047 : Convention de classification des espaces collectifs lotissement "Le Clair Bois 2" avec la SAS Foncière BAMA en vue de la rétrocession à la commune de certains équipements communs

Madame le Maire rappelle que le 09.10.2020, un permis d'aménager avait été accordé à la SAS BAMA sur la parcelle AE 252p.

Une délibération avait été prise le 17.11.2020 concernant la convention de classification des espaces collectifs du lotissement "Le Clair Bois 2" avec la SAS Foncière BAMA en vue de la rétrocession à la commune de certains équipements communs.

Il y a lieu d'annuler cette délibération et d'en reprendre une autre en y ajoutant une parcelle et en changeant de notaire.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

5) Convention de classification des espaces collectifs du lotissement "Le Clair Bois 2" avec la SAS Foncière BAMA en vue de la rétrocession à la commune de certains équipements communs

Madame le Maire rappelle qu'un permis d'aménager n° PA 030 302 20 R0001 a été accordé à la SAS Foncière BAMA le 09.10.2020 sur la parcelle AE 252p. Ce projet prévoit des équipements communs aux 8 lots :

- voirie (chaussée + trottoirs)
- eau potable
- assainissement
- réseaux d'eaux pluviales
- éclairage extérieur
- génie civil, téléphone
- bassins de rétention
- réseau basse tension
- espaces verts

Le maître d'ouvrage ayant présenté une demande tendant à ce que les équipements communs du lotissement puissent ultérieurement être classés dans la voirie communale, après discussion, une convention est soumise à l'accord de l'assemblée en vue de leur prise en charge par la commune après leur achèvement et conformité:

- voirie (chaussée et trottoirs) lot A sur le plan joint + parcelle AE 441 pour une superficie de 2m²
- éclairages extérieurs lot A sur le plan joint
- espaces arborés sur la voie interne lot A sur le plan joint

Lorsque les travaux seront réceptionnés et le dossier concernant ces 3 équipements remis à la collectivité, la rétrocession par la SAS Foncière BAMA sera effectuée moyennant 1 euro symbolique.

Le lotissement "Le Clair Bois 2" étant desservi dans la continuité de l'impasse "Syrah", celle-ci deviendra la "rue Syrah".

Dès que la rétrocession de la voirie sera effective, la voie dénommée "rue Syrah" sera classée de fait dans le domaine public communal à caractère de rue.

Le tableau unique de classement des voies communales sera mis à jour sur ce fondement et approuvé par délibération. Il est rappelé que lorsque la collectivité accepte cette intégration, elle prend à sa charge tous les frais à venir d'entretien, de réparation et de réfection de voirie.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

6) Location salle Jacqueline Pagnol

La Trésorerie a souhaité que soit régularisé le versement de la location de la salle Jacqueline Pagnol sur le budget du CCAS (la dernière délibération prise en ce sens concernait le foyer Jean Vilar)

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

7) Questions diverses

a- Eclairage public

Madame le Maire souligne 2 points concernant l'éclairage public.

Tout d'abord, elle informe l'assemblée du renouvellement de la demande de subvention pour le programme de passage en LED pour tous les points lumineux qui ne le sont pas actuellement, au travers de la DSIL/DETR.

Puis, elle propose au conseil de se prononcer sur une extinction de l'éclairage public une partie de la nuit. La commune de Saint-Victor-la-Coste n'échappe pas à l'augmentation exponentielle des coûts de l'énergie.

Après discussion, il est proposé de couper l'éclairage public de 23h00 à 6h30. Une information à la population sera faite.

b- rentrée scolaire 2022-2023

Cette année, il y a 216 élèves à l'école (maternelle et primaire). Les enfants sont de plus en plus nombreux à la cantine.

Il y a également une présence plus importante l'après-midi sur le temps de la sieste pour les maternelles.

Un agrandissement de la cantine et une partie dédiée aux classes avec toilettes ainsi qu'un bureau pour l'intendante, est prévu dans la continuité du bâtiment existant. L'étude a démarré.

Il est également prévu la rénovation des deux blocs sanitaires de l'école élémentaire ainsi qu'un accès PMR.

Une étude concernant l'aménagement de la garderie est en cours, afin de créer 3 espaces distincts : un espace de travail, un espace de jeux et un espace de repos.

c- enfouissement des réseaux à Palus

Les conventions ont été signées et le démarrage des travaux est prévu d'ici la fin de l'année.

d- véhicule électrique services techniques

Il est prévu l'achat d'un véhicule utilitaire électrique pour le remplacement d'un véhicule thermique vieillissant.

Ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques sur une partie de la toiture des ateliers municipaux.

e- PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Un exercice est prévu le 19 octobre. Cette action permet de mieux gérer le stress dans une situation réelle.

f- réaménagement de la RD 101

Les travaux vont connaître un retard d'environ 2 mois, suite à la demande de pièces complémentaires par la DDTM.

Les travaux devraient donc débuter début 2023 avec une circulation complètement modifiée. Une réunion préalable est à prévoir avec les riverains.

g- supérette

Les travaux devraient démarrer avant la fin de l'année.

h- redevance incitative

Une facturation avec un forfait de 15 levées par an devrait apparaître en 2023. Du fait que la commune était "ville test", la taxe TOEM était moins importante cette année (voir la taxe foncière).

i- projet "bibliothèque"

Le projet de construire une bibliothèque étant très onéreux, il a été décidé de déplacer la bibliothèque actuelle dans les locaux de la salle "Ancienne Poste". La surface en serait quasi doublée. Un espace pour les enfants leur sera dédié.

Le local de la bibliothèque actuelle, sera utilisé par les associations, après quelques menus travaux.

j- analyse de la circulation "rue de la Combe"

Après une étude réalisée avec l'aide des services spécialisés du Département, un dossier de projet a été remis aux riverains de la rue. Le retour de ces dossiers est attendu pour poursuivre l'étude.

k- Foyer "St Victor"

Ce foyer, situé derrière les écoles, rue du Puits de Laudun, existe depuis 70 ans. Le Président et le conseil d'administration souhaitent dissoudre l'association. Dans ce cas, et selon les statuts de l'association, le bâtiment et le terrain reviendraient à la commune moyennant l'euro symbolique. Cette décision sera prise lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'association du 28 septembre.

Cette proposition fait l'unanimité au sein du conseil municipal.

l- Lecture des questions posées par mail par Mr JOUVE Guillaume, pour la séance du conseil

Y a-t-il d'autres programmes immobiliers prévus sur la commune ?

Oui. Il est prévu quartier "Cinq Sols" un lotissement de 22 lots dont 1 pour des logements conventionnés.

Où en sont les projets communaux en terme de voirie, réseaux, ... ?

Voir points plus hauts.

Quels sont les délais pour la fibre?

La fin des travaux de mise en place de la fibre sur le domaine public est prévue pour novembre. Les administrés devront alors voir avec leurs opérateurs pour le raccordement.

m- études en cours

Le syndicat ABCèze a fait le point sur la consommation d'eau des locaux communaux. Un plan d'actions doit être fourni afin de réaliser des économies.

Concernant les bâtiments scolaires, une analyse sur les consommations d'électricité et de mazout est en cours.

n- CCAS

Mr Georges DANIEL présente le programme à venir (cinéma, sortie,..).

o- quelques dates :

le 10 octobre : opération "brioches" au profit de l'UDAPEI sur la place du marché, en plus des ventes par les associations.

du 8 au octobre : exposition de peinture à la salle Jacqueline Pagnol

octobre rose : décoration de la mairie à venir

p- remerciements

Madame le Maire donne lecture des courriers de remerciements concernant l'attribution d'une subvention

- du "Festival des Chapelles"

- du "Syndicat des Vins de Laudun"

- de la FNACA

- l'association "ASP"

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22h50